

## FICHE DE RESERVATION

44<sup>ème</sup> TROPHEE de Ski du 06 au 13 janvier 2024 à MERIBEL

A.T.S.C.A.F. de .....

Nom, adresse administrative, N° de téléphone, e-mail, du responsable de la délégation

.....

**Visa du président de l'association**

*(Nom et prénom)*

**Signature obligatoire pour prise en compte de l'inscription**

### Composition de la Délégation

**Inscrire ici les PARTICIPANTS (2 fiches pour 8 participants)**

Fou AD ou NF (1)	NOM Prénom	Coordonnées administratives complètes (TRES IMPORTANT)		Sexe	Année de Naiss.	N° de Carte ATSCAF	Chambre	Chambre ou Dortoir (2)	Taille Tee shirt
		N° de tel portable et Mail indispensables							

(1) Participants : F : Financier compétiteur, AD : ayant droit compétiteur, NF : non financier compétiteur

(2) Mentionner précisément l'identité de la personne avec laquelle vous acceptez de partager le logement durant la compétition :

\* NOM – PRENOM - Délégation

\*

\*

#### Jour et Heure d'Arrivée Approximative :

Personne avec laquelle vous souhaitez être regroupés (dans la mesure du possible des possibilités) au sein du restaurant :

**NOTA : En aucun cas une délégation ne peut être composée de plus de 8 personnes**

Tarif financier et ayant droit : - Chambres du samedi 06 au samedi 13 janvier 2024 415 € X..... = .....

Tarif non financier - Chambres du samedi 06 au samedi 13 janvier 2024 490 € X..... = .....

Tarif financier et ayant droit : - Dortoir du samedi 06 au samedi 13 janvier 2024 365 € X..... = .....

Tarif non financier - Dortoir du samedi 06 au samedi 13 janvier 2024 440 € X..... = .....

TOTAL: ..... €

Fiche à retourner à: A.T.S.C.A.F. Fédérale- Secteur des Sports 41 Boulevard Vincent Auriol 75703 Paris Cedex 13

Pour le **04 décembre 2023 au plus tard**

**Accompagnée d'un Chèque pour le règlement intégral au nom de L'ATSCAF Fédérale et du certificat médical**

**Seules les fiches signées par le Président de l'association (décision AG de TOURS 2016) transmises par courrier et accompagnées des certificats médicaux et du règlement financier en euros seront retenues (les télécopies ou mails ne seront pas pris en compte).**